

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 283



août 2016



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Prix 2 €

Editorial

Nous avons besoin de moyens et de temps.

Nouvelle rentrée, nouveaux programmes et nouvelles modalités d'évaluation qui se mettent en place, les langues vivantes sont à aborder plus tôt, le numérique à intégrer à ses pratiques...

Le temps est nécessaire pour travailler les contenus, pour faire évoluer ses pratiques professionnelles et avoir une réflexion collective sur les élèves.

Les 108 heures ne sont pas extensibles à l'infini.

En éducation prioritaire, travailler autrement en favorisant la réflexion et l'action collective a été rendu possible avec l'allègement de service, ce sont des professeurs des écoles « en plus » qui permettent d'assurer cet allègement.

Il est nécessaire de généraliser cette mesure à toutes les écoles pour répondre partout aux évolutions du métier et donner le temps aux équipes et aux enseignants de bien travailler.

Alors que le ministère refuse encore tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants du premier degré et parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC, pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU vous invite à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC.

Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements.

C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message.

Fort de l'engagement de chacun le SNUipp-FSU portera la démarche collective auprès de la ministre pour faire valoir nos exigences.

Autre sujet de mobilisation collective en Lozère :

la défense de notre école rurale.

Le rural est un espace en pleine mutation. Il a fait l'objet ces derniers mois de nombreuses annonces, certaines concernant plus particulièrement l'école rurale.

La volonté de restructurer le réseau scolaire se traduit malheureusement trop souvent par des fermetures de classes uniques et de petites écoles, des fusions d'écoles, des concentrations de RPI... supprimant au passage des postes d'enseignants, alourdissant les effectifs et fragilisant toujours plus le service public d'éducation de proximité.

Bonne rentrée

sous le signe de l'engagement collectif au service de l'École.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Mouvement : ajustements de rentrée (CAPD du 26 août) | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Mouvement (suite) : AFA, temps partiels | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletins d'adhésion | p. 4 |

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 29 août 2016

Conseil Syndical :

lundi 5 septembre
à partir de 17 h,
espace Jean Jaurès
à Mende

Apéro de rentrée :

Ouvert à tous
Vendredi 9 septembre
Espace Jean Jaurès
Mende

Bonne rentrée !

Mouvement : ajustements de rentrée

CAPD du 26 Août 2016

Collègues en surnombre :

*ALMERAS Emilie	4	TRBD Jean Bonijols
*BALDERAS CAYREL Mathilde	3	TRBD Prunières
CHAUVELOT Marine	4	TRBD Barjac
FAGES Manon	3	TRBD Saint-Chély
*PRIEUR Bénédicte	3	TRBD Montrodât
*RAYNAL Aurélia	4	TRBD Ste Enimie
ROUX Virginie	10	TRBD Chirac
*VERNIERES Patrick	3	TRBD Chabrits

Ces collègues restés sans poste à l'issue de la phase d'ajustement de rentrée sont donc en surnombre. Pour eux, l'administration a créé artificiellement un support TRBD permettant le paiement des frais de déplacement et de l'ISAE. Ils sont donc rattachés à cette école pour l'année scolaire.

Certains de ces collègues(*) sont déjà affectés sur des remplacements longs dès la rentrée.

Le DASEN a entamé cette réunion en évoquant la persistance d'évènements dramatiques cet été dans notre pays et la nécessaire prise de conscience des risques sur tout le territoire. Le SNUipp a repris ce sujet en fin de CAPD avec l'évocation des mesures de sécurité annoncées par la ministre : selon l'administration, leur connaissance doit être immédiate mais leur application progressive. Le SNUipp a souligné la nécessité de clarifier toutes les mesures à mettre en œuvre et d'accompagner les équipes dans leur quotidien sur le sujet tant en direction des élèves, des parents d'élèves, que des partenaires (voir communiqué national ci-contre).

Ont été examinées ce jour les situations des 13 collègues restés sans poste à l'issue de la seconde phase de juin. Pour rappel, les trois organisations syndicales avaient donné leur accord à l'administration pour que l'ensemble des affectations d'office soient effectuées fin Août avec une connaissance globale de toutes les situations libérant des supports à la fin de l'été. Sans revenir sur ce principe, le SNUipp a toutefois évoqué le désaccord de collègues qui auraient préféré connaître leur affectation fin juin...

L'administration a présenté les modifications qu'elle avait effectuées sur le support élémentaire occitan de Marvejols. Initialement attribué à titre provisoire à la première phase du mouvement à Magalie Aucouturier non habilitée occitan, ce poste a

été réattribué par l'administration à Virginie Del Torchio, titulaire du CRPE Occitan, entrée par INEAT du Gard fin juin. Ceci a permis de résoudre le problème de la continuité de l'enseignement de l'occitan sur le cursus de Marvejols. Magalie Aucouturier à mi-temps a été réaffectée à St Chély et Edmée Caillon a été réaffectée en AFA à 50% à Chabrits.

Le SNUipp a dénoncé la confusion dans les cursus bilingues occitans entre les postes fléchés et les postes du cursus qui ne nécessitent pas les mêmes compétences linguistiques en occitan.

Les explications de la secrétaire générale ne nous ont pas convaincus. Dans l'intérêt des cursus et des collègues à l'occasion du mouvement, le SNUipp réitérera sa demande d'éclaircissement.

INEAT/EXEAT: aucune demande n'a été étudiée ni validée au prétexte de l'équilibre des emplois du département...

L'administration nous a informés que le ministère a donné une suite favorable à notre demande d'octroi d'un poste supplémentaire pour l'accès au corps de professeur des écoles d'un instituteur par liste d'aptitude. La situation avait déjà été évoquée en CAPD : Serge Marcelli intègre donc le corps des PE.

PDF: inscriptions du 31 août au 12 septembre 2016. La CAPD devrait se dérouler la dernière semaine de septembre pour valider les départs en formation.

Modifications d'affectation

(sur la chaîne de Marvejols élémentaire Occitan)

DEL TORCHIO Virginie Marvejols élém. Occitan
AUCOUTURIER Magalie 50% St Chély élémentaire

Affectations d'office sur postes restés vacants

COPPEL Anne Laure	10	ITEP Bellesagne
HERVAS Sonia	2	Collet de Dèze
PREVOST Philippe	12.625	Sans poste
SARDA Olivier	2	Vielvic
SARRUT Régis	11	ULIS Bonijols

Postes vacants (* service assuré par des TR)

*Bédoues Complément TP 80%

*Rousses Complément TP 80%

*Le Monastier Décharge syndicale S. Rochette

*Ispagnac Allègement service A.Terrisse

Emala Marvejols fera l'objet d'un appel à candidature pour prise de fonction début novembre.

Communiqué de presse du SNUipp-FSU dans les écoles : clarifier les responsabilités

Le gouvernement a détaillé aujourd'hui les mesures de sécurité qui seront prises dans les écoles à cette rentrée.

Pour le SNUipp-FSU, il est de la responsabilité de l'État de rassurer et de protéger les élèves et les personnels à la suite des attentats qui ont endeuillé notre pays.

Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux. A cette rentrée, l'école doit fonctionner dans la sérénité.

Les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur les apprentissages des élèves, ce qui est leur mission fondamentale.

Pour cela, ils sont en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires.

Ils sont également convaincus qu'ils ne parviendront à faire partager les valeurs de la République - Liberté, Égalité, Fraternité -

que si celles-ci s'incarnent partout dans la société.

Pour le SNUipp-FSU, c'est aussi ce combat fondamental qui doit être mené.

Paris, le 24 août 2016

Agir ensemble

***AFA** (affectation à l'année à l'initiative de l'administration pour libérer le support « plein » d'un titulaire sollicitant un temps partiel)

NOM Prénom	Affectation TPD	AFA 2015-2016
ARNAL Céline (80%)	TR ZIL Langogne élém.	Langogne mat. (DD + DS Gilles) + St Flour de Mercoire (TP Gervais)
CAILLON Edmée (80%)	TR BD Les Solelhons	Chabrits (CP Hamzaoui) + Saint-Etienne du Valdonnez (DD)
COCHAIN Bernard-Yves (80%)	TR BD Banassac	Aumont Aubrac (TP Granier) + Chirac (DD) + Le Monastier (DD)
ESPINOSE Etienne	TRBD Ispagnac	TRBD Florac (complément mi-temps annualisé)
GAILLARD Nadège (80%)	TR BD Le Chastel	Balsièges (TP Grasset) + Fontanilles Mat. (DD + DS Taurisson)
SCHERRER Sophie (50%)	Référént	IME les Sapins Marvejols
SECKEL Gabrielle	Collet de Dèze	St Etienne Vallée Fse (complément mi-temps annualisé)

Temps partiels :

☐ À 50%

AUCOUTURIER Magalie, Saint-Chély d'Apcher élém. TP
 COULOM Hélène, poste partagé Marvejols PEMF Mat + élém TP
 DENAERDT Stéphanie, Saint-Laurent de Muret (Charg. École) TD
 FERRER Sébastien, ITEP Bellesagne TD
 FOURNIER Lucile, La Bastide Puylaurent TD
 JAMMES Amélie, Poste partagé, Fontanilles élém + ULIS TP
 LEBECQ Nathalie, Ste Croix Vallée Française TD
 POULIN Augustin, Vielvic TD
 POULIN Emilie, Vielvic TD
 BERTRAND GALES Carole, Direction Gabriac TD
 MOUSSON Sylvie, Direction Pont Ravagers TD
 *SCHERRER Sophie, Référént TD
 WEINSANTO Nathalie, Villefort TD

☐ À 75%

BERNARD Alice, Direction Ste Croix Vallée Française TD
 BONHOMME Mélanie, poste partagé Mende Rouffiac TP
 BOINEAU Fabienne, Vébron TD
 BRUNEL Virginie, Poste partagé Chanac St Chély TP
 BUISSON Delphine, poste partagé Langogne Grandrieu TP
 CAMPO Mireille, Marvejols TD
 DUCROS Isabelle, Chanac TD
 FRANGOS Méline, Le Bleymard TD
 GERVAIS Marie, Direction St-Flour de Mercoire TD
 GISCARD Marie Pierre, Barjac TD
 GIRAL Sophie, St Bauzile TD
 GRASSET Christelle, Balsièges TD
 JAFFUER Léonore, Poste partagé Del Castillo Mende TP
 MEYRAND Myriam, St-Chély mat. TD
 PORTAL Bruno, Jean Bonijols Mende TD
 ROUX Nathalie, Direction Vébron TD
 TROCELLIER Sylvie, St-Chély élém. TD
 VALMALLE Sophie, Florac élém. TD

☐ À 80%

ANTUNES David, poste partagé Banassac, Le Massegros TP
 *ARNAL Céline, TR ZIL Langogne élémentaire TD
 BAYLE Pauline, Jean Bonijols TD
 CADIERGUES Floriane, Rousses (Charg. École) TD
 *CAILLON Edmée, TR BD Les Solelhons TD
 *COCHAIN B-Yves, TDBD Banassac TD
 DUCASTEL Sonia, Direction Hures la Parade TD
 FRONTIN Marine, Direction Bédoues TD
 *GAILLARD Nadège, TRBD Le Chastel TD
 GRANIER Marie Noelle, Aumont-Aubrac TD
 LACROIX Caroline, Prunières (Charg. école) TD
 SABATIER Marie, ULIS TED Fontanilles TD
 TESTUD Mylène, poste partagé Barjac TP
 VALY Aurélie, poste partagé St Laurent de Muret, La Canourgue TP

☐ mi-temps annualisés

SECKEL Gabrielle et LACHAPPE Nathalie sur le poste d'adjointe St Etienne Vallée Française
 DUPENLOUP Jean-Charles et ESPINOSE Etienne sur le poste de TRBD Florac élémentaire



La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie **valeur**.



C'est la rentrée..., je me syndique au SNUipp !



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S E G P A		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	163	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 100 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

P.E.G.C.
 Classe excep. 228 €
 Hors-classe 216 €

INSTITUTEURS
 Adjoint et dir. 1 cl. 161 €
 Direction 2 cl et + 164 €
 Spécialisés IMF 161 €

RETRAITÉS
 pension < 1400€ 95 €
 pension > 1400€ 105 €

CONTRACTUELS 100 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation 80 €

Congé de formation
 80 % de la cotisation (minimum 80 €)

et selon le temps partiel
 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)

Encore plus simple !
Adhérer en ligne en quelques clics seulement en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page « **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

Se Syndiquer ? Une vraie bonne idée

En ligne : **paiement fractionné possible en 3 fois**
Ou
 Prélèvement SEPA : **jusqu'à 8 fois** (selon la date d'adhésion)

A noter, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2016-2017

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr

